

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Traitement algues moutarde  
Autres noms : STOP ALGUES MOUTARDE  
Numéro Enregistrement REACH :  
Non concerné (biocide)  
Numéro CAS : 7647-15-6  
Numéro CE : 231-599-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : produit de traitement des algues moutarde présentes dans les eaux de piscine, à utiliser avec un oxydant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**  
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE  
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France  
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07  
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : +33 (0)1.45.42.59.59 ORFILA (INRS)  
+33 (0)4.91.75.25.25 Centre Anti-Poisons de MARSEILLE  
ALLEMAGNE : 030.19240 / 030.30686790 Giftnotruf BERLIN  
SUISSE : 145 (STIZ Zürich)

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Le produit n'est pas classé dangereux selon les critères GHS.

##### Effets néfastes les plus importants

Aucun en respectant les instructions d'utilisation recommandées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

##### Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte

#### 2.3. Autres dangers

PBT : Pas de données  
vPvB : Pas de données

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

### **SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

#### **3.1. Substances**

Nom chimique	N° CAS	N°CE	N° enregistrement REACH	Concentration
Bromure de sodium	7647-15-6	231-599-9	Non concerné (biocide)	98 - 100 %

### **SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**

#### **4.1. Description des premiers secours**

*En cas d'inhalation :* Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.  
Consulter un médecin.

*En cas de contact avec la peau :* Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.  
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

*En cas de contact avec les yeux :* Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.  
Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes.

*En cas d'ingestion :* Rincer la bouche et faire boire de l'eau (seulement si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique à la substance. Traiter en fonction des symptômes et des besoins.

### **SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés :* Tous les agents d'extinction sont utilisables

*Moyens d'extinction inappropriés :* Aucun à notre connaissance

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Aucun, le produit n'est ni inflammable, ni explosif.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Utiliser un équipement de protection usuel de lutte contre les incendies : gants, bottes, protection du visage.

- Refroidir les conteneurs en vaporisant de l'eau. En entrepôts fermés, appareil respiratoire autonome en mode de pression positive.

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

### SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué en section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter de décharger dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Aspirer ou balayer la matière, la placer dans un récipient adéquat.  
- Aérer la zone et la rincer à l'eau après ramassage complet.

#### 6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle  
Voir section 13 pour l'élimination du produit

### SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter de respirer la poussière.  
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
- Se laver les mains après manipulations.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

*Stockage :* Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et ventilé.

*Emballage :* Matière appropriée : plastique (PE, PP).  
Matière non-appropriée : métaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des eaux des piscines.

### SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètre de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition

	Bromure de sodium
<i>France :</i>	Non déterminées
<i>Suisse :</i>	Non déterminées
<i>Autre(s) :</i>	Non déterminées

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

- Veiller à avoir une ventilation adéquate.  
Voir mesures de protection Section 7

##### Équipement de protection individuelle

*Protection des mains :* Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique.

*Protection des yeux :* Lunette de sécurité à protection intégrale

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

*Protection du corps* : Porter un vêtement de protection approprié

*Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Se laver les mains après manipulations.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect</i> :	Solide cristallin	<i>Propriétés comburantes</i> :	Non comburant
<i>Couleur</i> :	blanc	<i>Pression de vapeur</i> :	1 mm Hg (806 °c)
<i>Odeur</i> :	inodore	<i>Densité apparente</i> :	Pas de données
<i>pH à 25°C</i> :	5 – 7 (5 % en solution)	<i>Masse volumique</i> :	Pas de données
<i>Point fusion</i> :	755 °c	<i>Solubilité(s)</i> :	94,6 g / 100 ml eau à 25 °c 7g / 100 g d'éthanol à 25 °c
<i>Point d'ébullition</i> :	1390 °c	<i>Coeff partage</i>	Non applicable car le produit est presque entièrement
<i>Point d'éclair</i> :	aucun	<i>n-octanol/eau</i> :	soluble dans l'eau
<i>Taux d'évaporation</i> :	Non Applicable	<i>T°auto-inflammation</i> :	Pas de données
<i>Inflammabilité</i> :	Non inflammable	<i>T° de décomposition</i> :	800 °c
<i>Propriétés explosives</i> :	Non explosif	<i>Viscosité</i> :	Pas de données

### 9.2. Autres informations

Poids moléculaire : 102,89 g/mol

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

- Stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

- Chauffage au delà de la température de décomposition (800 °c).

### 10.5. Matières incompatibles

- Acides forts, oxydants forts, sels de métaux lourds.  
- Réagit au brome trifluorure en explosant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

- Bromure d'hydrogène, oxyde de sodium et vapeurs de brome.

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

### SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Toxicité aiguë

*Inhalation* Pas de données  
*Orale* DL 50 = 4200 mg/kg (rat)  
*Dermale* DL 50 > 2 000 mg/kg (lapin)

#### 11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Non irritant (lapin)

#### 11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Légèrement irritant mais non classé

#### 11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

#### 11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

#### 11.6. Cancérogénicité

Non classé

#### 11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé

#### 11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Non classé

#### 11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Non classé

#### 11.10. Autres informations

Pas de données

### SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Nom du produit/mélange			Valeurs	Espèce
Bromure de sodium	<i>Poisson</i>	96 h	LC50 > 1000 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		96 h	LC50 > 1000 mg/l	Lepomis macrochirus
	<i>Invertébrés Aquatiques</i>	48 h	EC50 > 1000 mg/l	Daphnia magna
	<i>Aviaire</i>	oral	LD50 > 2250 mg/kg	Colin de Virginie
		alimentaire	LC50 > 5633 ppm	Canard Malard
		alimentaire	LC50 > 5633 ppm	Colin de Virginie

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le bromure de sodium est un sel inorganique qui se dissocie entièrement en ions bromure et sodium en milieu aqueux. Dans la terre, il se dégrade également en ions bromure et sodium (pas d'autre processus de dégradation).

Test d'inhibition de respiration de boue d'égout activée : EC50 > 1000 mg/l (3 heures)

NOEC = 1000 mg/l (3 heures)

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable car substance soluble dans l'eau.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Diluer largement le produit à éliminer dans de l'eau.
- Une mise à l'égout est possible après dilution.
- Ne pas procéder à l'élimination dans l'environnement

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1. Numéro ONU :** non soumis à la réglementation sur les transports de produits dangereux

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :** non soumis à la réglementation sur les transports de produits dangereux

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :** non soumis à la réglementation sur les transports de produits dangereux

**14.4. Groupe d'emballage :** non soumis à la réglementation sur les transports de produits dangereux

**14.5. Dangers pour l'environnement :** Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** /

**14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :** /

## SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets : Non Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs : Non Applicable

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non Applicable

Allemagne : N° Produktnummer : 2007107

Suisse : AN: CHZB0805

### 15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

## TRAITEMENT ALGUES MOUTARDE

Version précédente : 18/05/2011

Date de révision : 07/07/2016

### **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

#### **16.1 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse**

*Société :* **MAREVA AG**  
*Adresse :* St. Alban-Vorstadt 102-PF342  
CH-4013 BASEL  
*Téléphone / Fax :* 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923  
*Adresse E-mail :* tech@mareva.fr

#### **16.2 - Autres informations**

Version : 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.